

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, CH. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—
TOME VI.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELINE.

—
1850

NOTICE

SUR

QUELQUES MONNAIES FRAPPÉES A LOUVAIN

ET AILLEURS SOUS PHILIPPE LE BEAU.

PL. II ET III.

Mon honorable confrère, M. Everaerts, a publié dans le précédent numéro de la *Revue*, quelques documents constatant l'existence d'un atelier monétaire à Louvain, en 1488 et en 1489. J'ai pensé qu'il serait agréable aux lecteurs de la *Revue* de connaître quelques rares monnaies, produit de cette fabrication éphémère.

On sait que, par commission du 20 janvier 1484 (1485)⁽¹⁾, les archiducs ordonnent que « toutes les monnoyes que « l'on a jusques à présent tenues et forgées en noz pais de « Brabant, de Gheldres et de Hollande, se forgeront dores- « navant en nostre ville de Malines. » On sait que l'empereur Maximilien fut emprisonné à Bruges par les insurgés de cette ville et de Gand ; que le grief principal mis à la charge du monarque, était l'émission de plusieurs monnaies frappées à ses nom et effigie, entre autres le *réal d'or*.

(1) VERACHTER, *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas*, n° 2. p. 27.

La cour du jeune Philippe, son fils, était déjà établie à Malines lorsque Maximilien recouvra sa liberté; c'est au milieu de ses fidèles Malinois qu'il vint se consoler de la violente incartade des Flamands.

Maximilien imprima une grande activité à l'atelier de sa ville de prédilection; mais cette préférence suscita des jalousies. C'est probablement sur les réclamations des magistrats d'Anvers que, dès 1487, l'atelier fut rouvert dans cette ville, qui battait légalement en même temps que Malines.

On conçoit que, pendant cette époque de troubles et de désordres, les villes de Louvain et de Bruxelles, humiliées dans leurs privilèges, aient osé les revendiquer ouvertement. Toutefois la fabrication à Louvain paraît n'avoir eu qu'une très-courte durée (5 mois seulement), du moins les documents cités par M. Everaerts ne vont pas au delà de juillet 1489 et ne commencent qu'en février 1488 (1489 n. st.). Si l'existence d'un atelier monétaire à Louvain est incontestable, on peut affirmer aujourd'hui que Bruxelles avait remis le sien en activité: les diverses monnaies au type du saint Michel, et portant la date de 1488, sont évidemment de cette ville. J'en trouve une preuve surabondante dans la pièce justificative citée par M. Everaerts, sous le n° 11, faisant mention de deux réunions des maîtres monnayeurs de Bruxelles et de Louvain, réunions qui eurent lieu dans cette dernière ville, en février 1488 (1489 n. st.) à l'effet de s'entendre sur la fabrication de leurs monnaies. Les Gantois mirent leur atelier monétaire également en activité en 1488. Ils firent même battre de la monnaie d'or. Enfin des ateliers se rouvrirent encore en Hollande et en Gueldre.

Toutes ces monnaies, en quelque sorte municipales, portent un cachet particulier. Elles n'ont que faire des ordonnances de Maximilien; elles sont toutes frappées au nom seul de Philippe le Beau, et la plupart énoncent des légendes invoquant le retour à l'ordre et à la paix. Ainsi sur les monnaies de Bruxelles on lit : *Da pacem, Domine, in diebus nostris* (voyez Van Mieris, t. I pag. 199), ou : *Invocavi Deum adjutorium meum* (Verachter, pl. V, n° 8); sur celles de Gand : *Æqua libertas Deo grata*, ou : *Fiat pax in virtute tua*, etc.; sur celles frappées en 1488, en Hollande et en Gueldre, on lit : *Reformatio guerre pax est*; enfin une monnaie de Malines porte la légende : *Amisss bello pax restauret* (Verachter, pl. V, n° 2).

Je passe à la description des monnaies frappées à Louvain :

1° ✠ PIIS ✕ DEI ✕ GRA ✕ DVX ✕ BRABAN ✕ L'. Buste de saint Pierre; au-dessous l'écusson aux quatre lions.

Rev. ✠ FIAT ✕ PAX ✕ IN VIRTUTE ✕ TVA' ✕.
Grande croix fleuronée; dans le centre l'écusson de Louvain. Arg. (Pl. II, n° 1.)

De ma collection.

2° PIIS ✕ DEI ✕ GRA ✕ DVX ✕ BRABAN ✕ Z ✕ LI.
Écusson aux quatre lions de Brabant et Limbourg, dans un entourage de trois arcs de cercle.

Rev. ✠ ANNO ✕ DOMINI ✕ M ✕ C·C·C·C ✕ LXXXV·I·I·I. Croix fleuronée, dans le centre l'écusson de Louvain. Arg. (Pl. II, n° 2.)

De ma collection.

5° ✠ PHS ✕ DEI ✕ GRA ✕ DVX ✕ BRABAN ✕ Z·L'Y ✕.

Armoiries aux quatre lions remplissant le champ.

Rev. ✠ SIT ✕ NOMEN DNI ✕ BNDICTVM'. Grande croix coupant la légende en quatre parties ; dans le centre l'écusson de Louvain. Arg. (Pl. II, n° 3.)

De ma collection.

4° ✠ PHS ✕ DEI ✕ GRA ✕ DVX ✕ BRABAN'Z ✕ LY.

Écusson de Louvain dans un entourage de quatre arcs de cercle ogivés.

Rev. ANNO ✕ DOM ✕ INI ✕ ✕ 1489. Grande croix coupant la légende en quatre parties. Cuiv. (Pl. II, n° 4.)

De ma collection.

Toutes ces monnaies portent l'écusson de la ville de Louvain. On admettra sans doute aujourd'hui que la lettre B, qui apparaît sur les monnaies au saint Michel, est l'initiale du nom de la ville de Bruxelles. Les précieux documents découverts par M. Everaerts sont venus dissiper toute incertitude au sujet de l'attribution de ces monnaies.

Il serait à désirer que l'on retrouvât de même quelques documents écrits sur l'émission des monnaies frappées, en 1492, pour la Gueldre, au nom de Philippe le Beau. Ces monnaies, aux types du *Vueryzer* et de ses subdivisions, portent l'écusson de Malines en signe monétaire, parfois reproduit sur les deux faces de la pièce. M. Verachter, dans ses laborieuses recherches, n'a point rencontré, dit-il, d'atelier monétaire à Malines en 1492, et n'en trouve établi, pour le Brabant, à cette époque, qu'à Anvers ; et comme il paraît, en outre, que les ateliers de la Gueldre ne fonctionnaient plus alors, il prétend que c'est à Anvers que ces

pièces ont été frappées. Mais l'écusson qu'elles portent est exactement celui de Malines, et certes il a une signification.

En 1492, le pays tombe dans de nouvelles commotions politiques : Philippe de Clèves, gouverneur des Pays-Bas, méconnaît l'autorité de Maximilien ; il se retire dans la ville de l'Écluse que le roi des Romains assiège ; enfin, il y fait battre des monnaies d'or et d'argent au nom de Philippe le Beau, avec date de 1492. Le type du *Fueryzer*, abandonné depuis longtemps et remplacé depuis par celui aux *griffons*, reparait dans toutes les provinces qui avaient des ateliers en activité ; or toutes ces monnaies, portant la date de 1492, sont une sorte de protestation contre l'autorité de Maximilien, puisque, comme sur celles fabriquées dans la même année à l'Écluse, le nom seul de Philippe y figure, *bien qu'il ne fût pas encore majeur*.

Le jeune Philippe résidait toujours à Malines. C'est dans cette ville que les députés de la Flandre vinrent le trouver et conclure un arrangement de paix pendant le siège de l'Écluse. L'importance conservée à Malines, et grandie encore par sa récente érection en comté, expliquerait assez la reprise des travaux monétaires. Mais si nous sommes sans preuves écrites sur l'existence d'un atelier à Malines, en 1492, nous sommes aussi sans preuves du contraire. Néanmoins la présence de l'écusson malinois est, ce me semble, une présomption pour l'affirmative. Le jeton inédit, que je donne à la suite de ces monnaies, viendrait fortifier encore cette supposition. Voici la description de ces pièces :

1^o *Double briquet (rueryzer)* : PHS + ARCHIDVC +
AVSTRIE + BVVG + Z + GELR. Deux lions assis,

et affrontés; au dessus, le bijou de la Toison entre deux étincelles; dans l'exergue, l'écusson de Malines.

Rev. SALVVM × FAC × POPVLVM × TVVM × DOMINE × 1492. Écu à neuf quarts sur une croix à branches fleuronées. Arg. (Pl. III, n° 1.)

De ma collection.

2° Une variété de ce type porte PIII ×, etc. Elle se trouve dans le cabinet de M. Brias, de Malines.

3° *Simple briquet.* Petit écusson de Malines, précédant la légende : PHS × ARCHIDVX × AVSTRIE × BVRGVNDIE × Z × GEL'. Lion tenant un écu à neuf quarts.

Rev. BENEDIC × HEREDITATI × TVE × 1402. Croix fleuronée, dans le centre de l'écusson de Malines. Arg. (Pl. III, n° 2.)

De ma collection.

4° Même monnaie portant la lettre G dans le centre de la croix, au lieu de l'écusson de Malines.

De ma collection.

5° Même monnaie, mais une petite croix précède la légende de l'avvers; l'écusson de Malines apparaît dans le centre de la croix du revers.

De ma collection.

6° *Gros.* PHS × ARCHIDVX × AVST × BVRG × Z × GEL'. Armoiries remplissant le champ.

Rev. × BENED - IC × AIA - MEA × D - OMINO-. Grande

croix cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; dans le centre, l'écusson de Malines. Arg. (Pl. III, n° 5.)

De ma collection.

Le jeton suivant est plus explicite :

7° *Av.* GHESLAGEN * INT * GREFSCAP * VAN * ME-
CHELE⁽¹⁾. Dans le champ, l'écusson de Malines
dans un entourage de neuf arcs de cercle.

Rev. DIET * WEL * LEIT * DIE * SALT * WEL * VIN-
DEN * A' * 1492⁽²⁾. Croix fleuronée dans un
entourage de quatre arcs de cercle. Cuiv. (Pl. III,
n° 4.)

Ce rare jeton se trouve dans les cabinets de MM. de
Cracne, Brias et Debruyne, à Malines.

L. DE COSTER.

(¹) Traduction : *Frappé dans le comté de Malines.*

(²) Cette légende flamande correspond à la légende française inscrite sur
plusieurs jetons : *Qui bien jettera, son compte trouvera.*



AR

1



AR

2



AR

3



BR

4



Lith de J. Lots, à Bruxelles



AR

1



AR

2



AR

3



BR

4

